

**Déclaration du SE-UNSA  
de Loire Atlantique  
à la CAPD du 12 mai 2017**

Monsieur le directeur académique,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Paritaire,

Cette CAPD se tient à la veille de l'investiture du nouveau président de la république française. Le SE-UNSA s'est positionné très clairement contre le risque qu'un parti extrémiste arrive au pouvoir, en appelant à voter, au deuxième tour, pour notre nouveau président. C'est bien notre attachement aux libertés publiques, à une république laïque, à nos valeurs humanistes qui nous a amenés sans aucune hésitation à combattre le risque de se retrouver sous un régime autoritaire, en utilisant le bulletin de vote. Le travail de mémoire semble nécessaire tant certains responsables politiques ou syndicaux ont été incapables de se positionner clairement, en prenant le risque de faire subir à nos enfants ce que nos parents ou grands-parents ont pu connaître.

L'école dans son ensemble doit former les futurs citoyens à ne pas tomber dans le populisme et à être en capacité de se construire un esprit critique. Pour le SE-UNSA ce travail de mémoire est plus que jamais nécessaire. La mixité sociale est un autre enjeu majeur si on ne veut pas que la peur de l'autre continue d'alimenter le discours de l'extrême droite. C'est cette mixité qui, à l'école, et les études le montrent, est un des vecteurs qui favorise l'ascenseur social.

C'est donc bien la société dans son ensemble qui doit faire son introspection afin que cette montée du nationalisme, le rejet de l'autre cessent.

Cette nouvelle investiture signifie également la fin d'une période de 5 ans au cours de laquelle les changements, ancrés dans la Refondation, auront été nombreux. Ces changements pédagogiques et éducatifs ont entraîné de nombreuses évolutions dans le quotidien des enseignants. Durant cette période, le SE-UNSA a soutenu et soutient encore aujourd'hui la loi de Refondation. Mais cette Refondation, pour le SE-UNSA, aurait dû donner plus de place aux enseignants qui, tous les jours, font vivre la Refondation.

Cette période a notamment vu le début de la reconnaissance de leur engagement au service de l'École et de la réussite des élèves. La mise en place de l'ISAE et l'augmentation progressive du ratio de passage à la hors-classe étaient deux mesures attendues par les enseignants des écoles.

**Le SE-UNSA souhaite que la période qui s'ouvre soit marquée par la stabilité éducative, qui habituellement s'accommode mal du temps politique et des changements de ministères.**

Concernant la mobilité géographique, celle-ci est à un niveau toujours trop loin des espérances des enseignants. Pour le SE-UNSA, la période de créations de postes que nous avons connue aurait dû permettre de mieux équilibrer recrutement et mobilité géographique. Mais les derniers résultats des mutations ont encore montré une retenue voire une frilosité certaine dans les calibrages d'entrée et de sortie que vous, Monsieur le Directeur Académique et vos collègues, fixez.

Le SE-UNSA dénonce une nouvelle fois les refus des demandes de temps partiel sur autorisation. Les enseignants concernés se voient encore contraints de choisir entre vie personnelle et vie professionnelle, ne leur laissant pas la possibilité de concilier les deux.

Toujours dans le cadre d'une gestion des ressources humaines respectueuse des personnels concernant le mouvement du 44, nous vous demandons de revenir sur votre décision pour les P.E.M.Fs ayant une décharge de direction. En effet cette décision que, Monsieur le Directeur Académique, vous avez prise après la saisie des vœux, n'a pas permis à ces personnels de faire des choix en connaissance de cause.

Quant aux directions d'école, lors du groupe de travail, nous vous avons signalé l'erreur du code 60, que nous n'avons pas soulevé auparavant car n'étant pas mis en relief comme les autres changements apportés à la circulaire. Vous comprendrez que nous vous interrogeons sur la pertinence qu'un personnel non inscrit sur la liste d'aptitude puisse obtenir une école de plus de trois classes mais pas de moins de trois à titre provisoire. Le SE-UNSA vous demande donc de revoir votre position car cette erreur risque de nouveau de créer des problèmes dans la suite du mouvement.

Le SE-UNSA s'étonne de recevoir de nombreux messages de personnels demandant la confirmation ou la connaissance du résultat du mouvement les concernant. En effet, ceux-ci semblent avoir été diffusés avant la tenue de cette CAPD.

Pour terminer, nous tenons à remercier les services pour le travail effectué ainsi que l'écoute sur les problèmes soulevés.

Nous vous remercions.